

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Si selon nos statuts, cette Assemblée Générale est une assemblée générale ordinaire, il s'agit bien en fait d'une assemblée générale qui sort de l'ordinaire car elle s'inscrit dans le cadre de la célébration des 150 ans de la Ligue de l'enseignement. À cette occasion, la Ligue de l'enseignement de la Dordogne a souhaité mettre un coup de projecteur sur les associations affiliées en leur donnant la possibilité de présenter leurs activités. Ce sera le cas tout au long de cet après-midi. Cette journée est aussi l'occasion de faire se rencontrer des responsables, des bénévoles, des salariés de ces associations, des salariés et des bénévoles de la fédération départementale et également des adhérents à titre individuel de la Ligue. Il est en effet important de renforcer le sentiment d'appartenance à notre fédération départementale, le sentiment d'appartenance à la confédération nationale, le sentiment d'appartenance à la Ligue de l'enseignement.

Or Qu'est ce qu'une ligue ? La définition du dictionnaire est claire. Une ligue est un regroupement d'individus autour d'un but politique.

Et n'ayons pas peur de le dire haut et fort, la Ligue de l'enseignement poursuit un but essentiellement politique. Jean Macé le disait dès la création de la Ligue il y a 150 ans. Sa formule est célèbre : *« Oui, la Ligue poursuit un but essentiellement politique mais elle ne s'occupe ni de politique, ni de religion, elle ne s'occupe que de l'éducation au suffrage universel, non pour faire des élections mais pour faire des électeurs, non pour faire des candidats mais des citoyens »*

Alors que nous allons rentrer bientôt en période électorale, cette question de la citoyenneté, cette question de l'exercice du suffrage universel est plus que jamais d'actualité même si elle prend d'autres formes. Les derniers scrutins l'ont hélas démontré : un très fort taux d'abstention, un vote important en faveur du Front National, ce parti qui détourne le concept de laïcité pour en faire un outil de discrimination et de rejet de la différence. Nous le savons ces votes ou ces abstentions sont souvent, notamment la conséquence de l'incapacité des politiques à empêcher l'accroissement des inégalités laissant ainsi le champ libre à la désespérance.

J'ai été frappé il y a quelques semaines par une enquête de l'UNICEF. Cette enquête portait sur les inégalités de bien-être entre les enfants dans les pays riches (les pays de l'OCDE). La France est classée 28^{ème} sur 37 pays et si on ne prend en compte que les seuls indicateurs concernant l'éducation, la France se retrouve 35^{ème} sur 37.

Je mettrai ce triste constat en regard des propos prononcés en 1881 par un instituteur de Terrasson lors de la distribution des prix. Cela se passait quelques jours avant la création du premier cercle de la Ligue de l'enseignement dans notre département. Cet instituteur déclarait : *« Qui pourrait dire que désormais notre belle France comptera des déshérités ? En effet, que l'on soit pauvre, que l'on soit riche, l'école est ouverte à tous »*

C'est en ces termes que cet instituteur se félicitait de l'instauration toute récente de l'école gratuite, obligatoire et laïque.

Pour autant, après cette évolution positive de la société, évolution à laquelle la Ligue de l'enseignement avait fortement contribué, la tâche de la Ligue de l'enseignement était loin d'être achevée. Notre tâche de ligueurs est loin d'être achevée. La fabrique des citoyens reste encore notre but.

Ainsi cette inégalité croissante entre les enfants que l'UNICEF identifie est aussi insupportable que l'était il y a 150 ans, l'inégalité devant l'accès à l'école primaire. C'est par exemple, en favorisant l'accès pour tous aux vacances, aux loisirs, à la culture, au sport que la Ligue de l'enseignement, ses fédérations départementales, les associations qui les constituent contribuent à réduire ces inégalités. Pensons notamment à toutes les actions que nous menons, que vous menez en Dordogne en milieu rural ou dans les quartiers de nos villes.

Or les associations rencontrent de plus en plus de difficultés, ici ce sont des municipalités qui considèrent la baisse des subventions aux associations comme un moyen simple de boucler leur budget ; là ce sont des difficultés liées à la nouvelle organisation territoriale (la loi NOTRE) qui fait que la compétence périscolaire ou la compétence culture n'est plus portée par la commune mais la communauté de communes et il faut donc nouer de nouveaux liens, présenter de nouveaux dossiers de financement.

Mais c'est bien en réaffirmant notre projet politique que nous pourrions convaincre les pouvoirs publics, les collectivités locales de l'intérêt qu'ils ont à conforter les associations notamment par l'élaboration de contrats pluriannuels d'objectifs. Nous, associations d'éducation populaire, nous avons en effet, un rôle majeur à tenir pour faire société et pour réduire les fractures qui menacent notre République.

Pour atteindre ces objectifs, la défense de la laïcité reste notre combat premier car il conditionne tous les autres. En Dordogne, nous menons ce combat dans le cadre du Collectif Laïcité Dordogne (le CoLado). Le Colado a conçu un questionnaire à propos du principe de laïcité. Je vous invite à y répondre.

Pour conclure, je citerai Eugène Le Roy, un des premiers adhérents du cercle périgourdin de la Ligue de l'enseignement : *« L'égoïsme m'indigne, la méchanceté m'exaspère, l'injustice me révolte, la misère me saigne le cœur »*.

C'est en ligueur combatif, convaincu que sans justice sociale rien n'est possible que je vous invite à poursuivre le chemin tracé il y a 150 ans par Jean Macé.